

Annexe 3

Les affectations spécifiques :

postes demandant des spécialisations ou titres particuliers et postes à profil

• Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC).....	1
• Conseiller Pédagogique de Circonscription spécialité Éducation Physique et Sportive CPC – EPS.....	2
• Formateur aux usages du numérique éducatif.....	3
• Directions décharge totale.....	4
• Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire.....	5
• Enseignant du dispositif "plus de maîtres que de classes".....	6
• Scolarisation des enfants de moins de trois ans.....	7
• Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones UPE2A.....	8
• Enseignant en classe a horaires aménagés musique (CHAM).....	9
• Enseignant en classe à horaires aménagés ARTS VISUELS (CHAAV – Photographie).....	10
• Coordonnateur dispositif Ressource Haut Potentiel.....	11
• Coordonnateur centre pilote main à la pâte départemental.....	12
• Coordonnateur Centre Ressources Sciences.....	13
• Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN-A.....	14
• Conseiller Pédagogique Départemental Numérique Éducatif.....	15
• Conseiller Pédagogique Départemental en Éducation Physique et Sportive (CPD EPS).....	16
• Conseiller Pédagogique Départemental en Éducation Musicale (CPDEM).....	17
• Conseiller Pédagogique Départemental en Arts Visuels (CPDAV).....	18
• Conseiller pédagogique "maternelle".....	19
• Conseiller pédagogique départemental langues vivantes (CPDLV).....	20
• Webmestre – Gestionnaire des sites web institutionnels de la DSDEN de Saône-et-Loire.....	21
• Conseiller Technique « Rythmes scolaires » auprès de l'IEN-A.....	22
• Conseiller Technique Chargé de Mission Départementale Formation Continue.....	23
• Conseiller pédagogique ASH.....	24
• Secrétaire de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA).....	25
• Enseignants référents.....	26
• Enseignant auprès de la MDPH.....	27
• Enseignant coordonnateur SAPAD.....	28
• Enseignant coordonnateur en ULIS collège et LP (déficients intellectuels).....	29
• Coordonnateur de la cellule AVS.....	30
• Enseignant au Centre Éducatif Fermé (CEF) Le Hameau à Fragny (Autun).....	31
• Enseignant SESSAD PEP 71 – Antenne de Louhans.....	32
• Unité d'enseignement autisme (maternelle).....	33
• Professeur des écoles à l'EREA-LEA Claude Brosse de Charnay-les-Mâcon.....	34



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION (CPC)

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription :

- Seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...)
- Représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en oeuvre du projet d'école
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF)
- Soutenir la mise en oeuvre d'expérimentations.

Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques
- Contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Poste vacant à :

Circonscription Chalon 2

Circonscription Charolles

Circonscription Montceau Les Mines



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION SPÉCIALITÉ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE CPC – EPS

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. (Note de service n°96.107 publiée au BO n° 18 du 2 mai 1996).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Le conseiller pédagogique "EPS" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

Pour la circonscription :

- Secondier l'Inspecteur chargé de la circonscription
- S'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques, gestion du dossier EPS)
- Représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant
- Accompagner les enseignants nouvellement nommés.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ; faire part de son expertise dans les dossiers touchant l'EPS
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école
- Accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande
- Répondre à toute demande d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF)
- Soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour le département :

- Conduire des actions de formation continue
- Participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques, notamment à l'équipe départementale EPS coordonnée par le CPD en EPS, constituée auprès du DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales
- Contribuer à la passation d'examens et concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Poste vacant à :
Circonscription Louhans
Circonscription Mâcon sud



FORMATEUR AUX USAGES DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Sous l'autorité conjointe de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription et de l'inspecteur chargé de mission Numérique Éducatif, le formateur impulse et anime des actions en faveur du Numérique Éducatif. Il forme et conseille les enseignants dans leur pratique pédagogique.

Missions

Accompagner les enseignants dans les pratiques pédagogiques :

- impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants et des élèves ;
- les aider à s'approprier les outils numériques et à les utiliser conformément aux programmes ;
- intervenir dans les animations pédagogiques et dispositifs de formation continue de la circonscription et du département.

Assister l'I.E.N. et son équipe :

- en matière de recensement et de préconisation pour les équipements des écoles ;
- en matière de renseignement des applications académiques ou nationales ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la formation, en présentiel ou à distance.

Assister l'I.E.N. Numérique Éducatif :

- dans la formation et l'accompagnement des écoles nouvellement équipées ;
- dans la conception et le suivi des projets numériques départementaux.

Assurer un accompagnement de proximité et une veille technologique :

- suivre l'évolution des outils multimédias ;
- conseiller les équipes pédagogiques et les élus dans les choix des matériels et des logiciels.

Compétences requises :

- utilisation du numérique dans la pratique pédagogique de la classe ;
- sens de la communication et du travail d'équipe ;
- faire preuve d'une curiosité pour le numérique éducatif ;
- maîtrise des logiciels courants de bureautique et de création multimédia ;
- connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation ;
- compétences pédagogiques affirmées (CAFIPEMF souhaitable).

Poste vacant à :

Circonscription Le Creusot

Circonscription Mâcon sud



Missions

Les missions du directeur d'école de 13 classes et plus sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 version consolidée au 15 septembre 2002 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

Fonctions

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
- assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école ;
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ;
- impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

Compétences

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes ;
- maîtriser les TUIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

Modalités de recrutement

- Être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°8 9-122 du 24 février 1989 modifié).
- Adresser un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, par l'intermédiaire de l'IEN de leur circonscription.

Poste vacant à :
EEPU La Chapelle de Guinchay



COORDONNATEUR DE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, chaque REP doit identifier un coordonnateur du réseau, du premier degré ou du second degré.

L'enseignant recruté doit exercer dans un réseau REP et connaître les problématiques de l'éducation prioritaire.

Missions

Sa mission recouvrira les activités suivantes, au sein de son réseau et dans les deux degrés:

- élaborer un tableau de bord de réseau ;
- participer au travail collaboratif dans le cadre du réseau, en vue d'améliorer la réussite des élèves ;
- participer aux actions du réseau, notamment aux actions partenariales, avec les familles et les acteurs de terrain hors éducation nationale (élus, représentants de l'État, milieu associatif) ;
- contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du projet de réseau.

L'enseignant recruté sera formé par les Formateurs Académiques sur l'éducation prioritaire.

Sa mission fera l'objet d'une lettre de mission, et donnera lieu à la rédaction d'un rapport d'activité en fin de chaque année scolaire.

Elle s'effectuera sous l'autorité du principal du collège et de l'IEP 1^{er} degré de la circonscription.

Pour l'année 2017-2018, l'enseignant recruté bénéficiera d'une décharge de 50% de son temps de service d'enseignement dans le cadre de sa mission de coordonnateur.

N.B. : Pour les réseaux autres que Digoin, en complément et dans le cadre d'une convergence avec la politique de la ville, il assumera, dans une quotité de 50%, la liaison avec les partenaires.

Poste vacant à :

EPU Champ Cordet Torcy

EPU Jacques Prévert Montceau les Mines



ENSEIGNANT DU DISPOSITIF "PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES"

La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, en priorité au sein même de la classe.

La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves. Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par contact direct avec le directeur ou l'IEN de la circonscription.

Profil

- exercer à temps complet ;
- avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes ;
- savoir organiser le travail de classe en prenant en compte la diversité des élèves et la co-intervention ;
- avoir une bonne capacité à travailler en équipe ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

Missions

L'organisation du service est calculée sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous et découle du projet de l'école. Il doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves. Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées.

Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.

La mission du maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe.

Elle peut être exercée par un maître spécifiquement affecté à l'école ou au groupe scolaire ou par un maître de l'école dans le cadre d'un échange de service.

Elle nécessite un engagement de l'ensemble de l'équipe enseignante.

Situation administrative

Placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, il exerce sous l'autorité du DASEN.

Ce type de poste ne permet pas de cumuler l'ancienneté acquise sur un poste d'adjoint dans la même école.

Il ouvre les mêmes droits indemnitaires qu'un poste d'adjoint.

Poste vacant à :

EEPU Pierre et Marie Curie Bourbon Lancy

EEPU Fontaine au Loup Chalon sur Saône

EEPU Pierre et Marie Curie Digoïn

EEPU Champ Cordet Torcy

EEPU Bourgogne Pierre Vaux Chalon sur Saône

EEPU Cuiseaux

EEPU Lafleur Bartoli Digoïn

EEPU Ruisseau Mauguet Saint Rémy



SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS

Fonction principale du poste cadre réglementaire :

Circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013

- Enseigner auprès d'enfants à besoin éducatif particulier en raison de leur âge
- Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre la classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance

Missions**Accueillir et scolariser des tout petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées**

- Construire un premier rapport à l'école maternelle
- Élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants
- Prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale
- Travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1
- Inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école

Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance

- Collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (PMI, crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants)
- Accueillir les familles
- Établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire
- Développer une aide à la parentalité
- Participer aux réunions de pilotage de la classe

Connaissances

- Connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers
- Connaissance des programmes de l'école maternelle
- Expérience d'enseignement en école maternelle

Compétences attendues

- Motivation et disponibilité
- Volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant
- Capacité à se décentrer de sa pratique professionnelle habituelle
- Capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe
- Capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité
- Capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local

Poste vacant à :

EMPU Bellevue Chalon sur Saône

EEPU Couches

EEPU Curgy

EEPU Flacey en Bresse

EMPU Sens sur Seille

EEPU Marcel Pagnol Mâcon

EMPU Les sables Paray le Monial

EEPU Jean Lurcat Chalon sur Saône

EMPU Saint Exupéry Chalon sur Saône

RPI Montagny §Près Louhans – Ratte



ENSEIGNANT D'UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES UPE2A

Placé sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, il exerce sous l'autorité de Monsieur le Directeur académique (circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012).

Profil

- Professeur des écoles ayant si possible des diplômes en FLE ou en FLS et / ou une expérience en alphabétisation.
- Savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...).
- Avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité.

Missions et tâches

- Prise en charge des élèves non ou peu scolarisés antérieurement et allophones.
- Organiser des intégrations dans des matières non linguistiques (EPS, arts plastiques, musique...).
- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en oeuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève.
- Assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation.

Conditions préalables à la candidature :

- Être titulaire de la certification complémentaire en français langue seconde,
- ou s'engager à présenter la certification complémentaire en français langue seconde à la session 2015

Profil des élèves susceptibles d'être pris en charge :

Les élèves nouvellement arrivés en France, les élèves allophones, donc, de langue maternelle étrangère, qui sont dans leur première année ou deuxième année de vie en France.

Définition du poste :

Le poste correspond à une fonction exceptionnelle d'accueil de ces élèves, complémentaire aux parents (premiers responsables de l'éducation globale de l'enfant) et complémentaire au maître de la classe ou de l'équipe enseignante (responsable des apprentissages scolaires de l'élève).

Le maître d'UPE2A est placé sous la responsabilité directe des IEN.

Missions :

Le maître interviendra de façon :

- directe auprès des enfants dans le cadre de séances pédagogiques hors classe, de type UPE2A ouverte (petits groupes de 2 à 7 élèves) ou dans la classe en partenariat avec le maître (si un seul élève concerné dans l'école ou suivant les besoins évalués des élèves) ;
- indirecte, en tant que personne ressource, pour accompagner les équipes d'enseignants dans l'accueil d'élèves nouvellement arrivés en France et pour informer les parents des enjeux et des modalités de prise en charge de leur enfant à l'école (en présence du directeur).

Le maître interviendra auprès de chaque groupe sur un temps fixé, une à deux fois par jour, en fonction du degré de difficulté rencontrée par l'élève dans le domaine de l'apprentissage de la langue française.

Il devra :

- effectuer un bilan de compétences linguistiques de chaque élève ;
- planifier une mise à niveau linguistique ;
- élaborer un programme personnalisé d'aide avec l'enseignant de la classe.

Connaissances et capacités attendues :

- Connaissances spécifiques sur ce public scolaire ;
- Expérience pédagogique solide en classe ordinaire, éventuellement dans des écoles relevant de l'éducation prioritaire ;
- Capacités organisationnelles ;
- Capacités à travailler avec des partenaires ;
- Connaissances souhaitées en FLE (Français Langue Etrangère) ;
- Disponibilité.

Poste vacant à :

EEPU Marie Cruie Mâcon 50 % + EEPU Danielle Gouze Mitterrand Cluny 50 %



ENSEIGNANT EN CLASSE A HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Cadre général :

Références :

- Arrêté du 31 juillet 2002
- Circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002
- Arrêté du 22 juin 2006

Les CHAM ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans le domaine de la musique, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

Profil du poste

Le poste d'enseignant est implanté à l'école Vivant Denon de Chalon comme adjoint élémentaire,

Dans le cadre des horaires d'enseignement, l'enseignant CHAM encadre également les séances d'éducation musicale obligatoire,

L'enseignant travaille en concertation avec les professeurs spécialisés de l'École de Musique et les Conseillers Pédagogiques Départementaux en Éducation Musicale, à la structuration et l'évaluation du projet annuel inscrit dans les programmes des CHAM.

Son action s'inscrit dans le dispositif actuellement en place à l'école. Elle vise essentiellement à :

- Élargir les possibilités d'expression et de communication,
- Affiner les capacités auditives et analytiques,
- Construire une culture artistique ouverte sur le monde,
- Développer le sens critique et esthétique.

Compétences attendues

- La motivation et l'engagement sont nécessaires,
- Le travail partenarial (concertations, réunions) exige de la disponibilité
- Capacité à suivre et engager des projets.

Poste vacant à :

EEPU Vivant Denon chalon sur Saône



Cadre général

Les CHAAV ont pour vocation d'offrir à l'ensemble des élèves du CE1 au CM2 intéressés par la photographie (aspects artistiques et techniques) la possibilité de recevoir dans le cadre des horaires et programmes scolaires, une formation spécifique dans ce domaine, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement et la construction d'une culture artistique ouverte sur le monde.

Profil du poste

- L'enseignant travaille en concertation avec les intervenants des musées Niepce et Denon, les conseillers pédagogiques, de circonscription ou départementaux, et tous les partenaires éventuels, à la structuration, la conduite et l'évaluation du projet annuel.
- Son action s'inscrit dans le dispositif actuellement en place à l'école. Elle vise essentiellement à :
 - ✓ élargir les possibilités d'expression et de communication,
 - ✓ affiner les capacités créatrices et analytiques,
 - ✓ construire une culture artistique ouverte sur le monde,
 - ✓ développer le sens critique et esthétique.

Compétences attendues

- La motivation et l'engagement sont nécessaires.
- Un intérêt pour les domaines artistiques est souhaitable.
- Le travail partenarial (concertations, réunions) exige de la disponibilité.
- Capacité à suivre et engager des projets.

Poste vacant à :



COORDONNATEUR DISPOSITIF RESSOURCE HAUT POTENTIEL

Définition du poste et des missions :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de circonscription de Mâcon nord en lien avec le CPD ASH du secteur de Mâcon, le coordonnateur assure :

- d'une part, des missions de personne ressource élèves à haut potentiel au niveau du 1er degré,
- d'autre part, des missions d'enseignant dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité des élèves à haut potentiel à l'école élémentaire Grand Four à Mâcon.

Compétences et qualités requises par le candidat:

En tant que coordonnateur :

- il assure les missions d'information, de formation et d'accompagnement in situ,
- il constitue un fonds documentaire pédagogique accessible aux enseignants de l'école, notamment sur le site départemental,
- il vient en appui et en accompagnement des enseignants scolarisant dans leur classe des élèves à haut potentiel,
- il assure le lien avec les partenaires (associations parents, CPD...)

En tant qu'enseignant :

- il prend en charge des élèves à qui une scolarisation dans le dispositif spécial a été proposé dans le cadre de leur projet individuel de scolarisation.

L'admission des élèves est effectuée après avis d'une commission chargée de l'examen des dossiers de candidature.

À ce titre, l'enseignant assure :

- les enseignements et les actions dans le cadre des APC,
- l'organisation de l'inclusion scolaire dans les classes ordinaires de l'école ;
- l'élaboration du projet pédagogique et individualisé ;
- l'élaboration du PAP et le lien avec l'enseignant de la classe d'origine avec les parents.

Les candidats doivent :

- connaître la politique et les dispositifs de soutien pour les élèves à haut potentiel ;
- identifier les besoins, réponses pédagogiques adaptées ;
- être en mesure d'établir un diagnostic et de construire des réponses adaptées à la situation scolaire de chaque élève ;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- faire preuve de disponibilité et de réactivité ;
- rédiger des comptes rendus, des notes ;
- être capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.

Conditions de recrutement :

Les candidats devront être titulaires du CAPA-Sh ou CAFIPEMF.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils seront convoqués pour un entretien devant la commission spécifique.

Références :

Circulaire n° 2007-158 du 17/10/2007

Circulaire n° 2009-168 du 12/11/2009

Contact pour obtenir des informations sur le poste : Madame l'IEEN de la circonscription de Mâcon Nord.

Poste vacant à :
EEPU Grand Four Mâcon



Définition du poste et des missions :

- initier et coordonner des actions et projets avec les partenaires départementaux : Canopé, Espe, conseil départemental / chercher à développer la mise en œuvre de l'ASTEP dans le département
- initier et coordonner des actions et projets avec les centres de ressources sciences, pour tous les cycles, (comprenant la liaison écoles collège)
- assurer la liaison du centre pilote avec la Fondation Main à la Pâte (dont participation aux journées nationales) déployer, pour chaque année scolaire, un des projets nationaux de la Fondation en le déclinant autour d'un axe (« sciences et langage » / « sciences et familles » / « sciences et handicap ») → concevoir une action de formation continue proposée à toutes les circonscriptions
- créer des ressources matérielles, des modules pédagogiques permettant aux enseignants de mettre en œuvre les sujets d'étude des Programmes
- accompagner des enseignants dans les classes et hors classe, dans une perspective de formation personnalisée (ex : mieux enseigner avec une démarche d'investigation, articuler sciences et langue écrite, développer des compétences langagières orales, intégrer les sciences dans un projet pluridisciplinaire...)
- participer aux travaux du groupe d'appui départemental sciences notamment pour la conception de la fête de la science départementale
- assurer la gestion financière du centre pilote

Localisation :

- Mâcon – zone d'action départementale
- Mission à 50 %

Profil

- Cafipemf souhaité
- Posséder des connaissances en didactique des sciences
- Avoir des qualités relationnelles affirmées
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative
- Motivation et disponibilité

Situation administrative

- Il exerce sous l'autorité du DASEN.
- Il est placé sous la responsabilité de l'IEN-A.

Contact pour obtenir des informations sur le poste : Madame Mourier coordonnatrice centre pilote Mâcon Sud, CPC
sylvie.mourier@ac-dijon.fr

Poste vacant à :



Définition du poste et des missions :

- inscrire ses actions d'accompagnement d'enseignants de tous les cycles (y compris dans le cadre de la liaison écoles collèges) pour la conception et mise en œuvre de modules en sciences
- créer des ressources matérielles et pédagogiques pour alimenter le centre de ressources sciences
- gérer les prêts
- relayer, dans sa zone d'intervention, les actions initiées par le centre pilote Main à la Pâte départemental y compris avec une participation à la conduite de formations
- développer des partenariats et actions ASTEP localement
- participer aux travaux du groupe d'appui départemental sciences

Localisation :

- À définir
- Mission à 50 %

Profil

- Cafipemf souhaité
- Posséder des connaissances en didactique des sciences
- Avoir des qualités relationnelles affirmées
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative,
- Motivation et disponibilité

Situation administrative

- Il exerce sous l'autorité du DASEN.
- Il est placé sous la responsabilité de l'IEC de la circonscription.

Contact pour obtenir des informations sur le poste : Madame Mourier coordonnatrice centre pilote Mâcon Sud, CPC
sylvie.mourier@ac-dijon.fr

Poste vacant à :

FICHE DE POSTE n°14



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEN-A

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'IEN-A dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.

Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques mais sont complétées par des tâches administratives en liaison avec les axes de travail définis dans ses missions.

- Seconder l'IEN-A dans l'impulsion et le suivi des dossiers pédagogiques tels que :
 - ✓ formation continue ;
 - ✓ formation initiale ;
 - ✓ dispositif d'aide aux apprentissages ;
 - ✓ accompagnement éducatif ;
 - ✓ projet d'école ;
 - ✓ évaluations ;
 - ✓ suivi des enquêtes académiques et ministérielles ;
 - ✓ élaboration de documents pédagogiques et statistiques.

La fonction requiert des compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement, une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le poste de conseiller départemental numérique éducatif est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'INA.

Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale du numérique éducatif en concertation avec l'INA.

Missions

Contribuer à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique"

- travailler en lien avec la délégation académique au numérique éducatif ;
- impulser de nouveaux usages et faire la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants;
- intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription de façon à renforcer les compétences et l'autonomie de chacun, en partenariat avec l'ESPE ;
- développer des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'Internet ;
- mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves ;
- remplir les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assurer de la bonne régulation du dispositif.

Apporter aides et conseils à l'IN en charge du Numérique Éducatif

- coordonner l'action des Formateurs de Circonscription aux Usages du Numérique Éducatif dans le cadre des projets numériques départementaux et des dispositifs institutionnels ;
- contribuer à une gestion départementale où des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique" ;
- mettre en œuvre les actions ;
- mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation.

Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction.

Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues

Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.

Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes

Le candidat doit être :

- enseignant du 1er degré ;
- titulaire du CAFIPEMF option Technologie et ressources éducatives ;

La personne retenue est nommée à titre définitif.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EN ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CPD EPS)

De par sa mission de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) à l'école, le conseiller pédagogique départemental (CPD) a pour fonction en lien avec l'IEN en charge de la mission :

- d'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire
- de participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école
- de contribuer à la formation des enseignants du premier degré et des différents intervenants participant à l'action éducative.

Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance fine des programmes de 2002 et de tous les publics de l'âge de l'école primaire.

Missions spécifiques

Actions en direction du premier degré :

- contribuer au développement et à la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire
- favoriser la transversalité des apprentissages inhérente au premier degré et à la polyvalence du maître
- assurer la formation continue (stages départementaux, de circonscription, d'école, animations pédagogiques)
- préparer et animer des réunions des CPC EPS
- participer aux agréments pédagogiques des sites
- agréments et suivi des intervenants extérieurs
- assurer le suivi d'activités particulières comme la pratique de la natation (aspects réglementaires et pédagogiques)
- prendre en charge l'éducation à la sécurité en vue d'assurer la sensibilisation des élèves aux risques divers.

Actions en direction du second degré :

- favoriser les liaisons avec le second degré dans le cadre notamment des conseils écoles-collèges

Actions en direction de partenaires :

- assurer les relations avec les partenaires institutionnels, mairies, comités sportifs, DDCS (aide à la mise en place de conventions)
- travailler en collaboration avec l'USEP et l'UNSS

Profil du poste

- Qualifications et compétences dans la discipline d'enseignement EPS. La possession du CAFIPEMF, option EPS, sera appréciée
- Compétences en formation d'adultes
- Connaissance du monde sportif, du sport scolaire et de l'organisation territoriale
- Capacités à conduire des partenariats sportifs et/ou culturels
- Capacités d'initiative, montage de projets, gestion de dossiers techniques
- Outils informatiques maîtrisés

Conditions d'exercice

Le CPD EPS disposera d'un bureau dans les locaux de la DSDEN à Mâcon.

Disponibilité, souplesse dans les horaires, le temps de travail ne comprend pas à l'obligation réglementaire de service devant élèves.

Les déplacements à prévoir font partie des contraintes liées à ce poste.

Procédure et calendrier

Les candidats devront faire parvenir une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ.

Ils adresseront en parallèle une copie de leur dossier de candidature à l'IEN adjoint par la voie hiérarchique.

Une commission de recrutement recevra les candidats.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EN ÉDUCATION MUSICALE (CPDEM)

Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Le conseiller "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

Missions

Pour le département :

- Assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles
- S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts
- Conduire des actions de formation continue
- Participer à la passation des examens et concours.

Pour les circonscriptions :

- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dont ils ont la charge
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en oeuvre du projet d'école
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du CPD nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EN ARTS VISUELS (CPDAV)

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-A dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.

Le conseiller "Arts visuels" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts visuels et l'histoire des arts.

Missions

Le conseiller "arts visuels" assure ses missions sous la responsabilité de l'IEN A.

Pour le département :

- Participer à l'équipe départementale des conseillers "arts visuels", animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes
- S'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts
- Conduire des actions de formation continue
- Participer à la passation des examens et concours.

Pour les circonscriptions :

- S'investir dans le travail d'animation pédagogique
- Contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels
- Étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

Pour les écoles :

- Conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements
- Aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en oeuvre du projet d'école
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels
- Répondre aux demandes d'aide et de conseil
- Accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE "MATERNELLE"

Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur ayant la mission « école maternelle » dont il est le collaborateur direct.

Implantation

Le poste est implanté à la Direction des services départementaux.

Titre ou diplôme exigés

- CAFIPEMF
- Expérience formation maternelle

Compétences Attendues

- Bonne connaissance de la didactique des domaines enseignés en maternelle
- Expérience de Conseiller pédagogique souhaitée
- Maîtrise des T.U.I.C.
- Capacités à réaliser des outils de formation et à les mettre en ligne (Magistère, plateforme collaborative et site maternelle)
- Capacités à réaliser différents types de courriers

Missions

Le rôle du conseiller pédagogique «maternelle» au niveau départemental :

La formation

- Participation à la formation initiale des professeurs des écoles ;
- Conduite d'actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- Animations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle ;
- Encadrement des stages de formation continue consacrés à la maternelle, formation des stagiaires... ;
- Aide à l'animation du groupe départemental maternelle ;
- Recherche et construction de documentation pour la maternelle ;
- Création du site pôle maternelle ;
- Accompagnement et suivi des professeurs des écoles stagiaires ;
- Accompagnement et suivi d'enseignants nécessitant une aide.

L'évaluation

- Participation à l'élaboration d'outils d'évaluation départementaux ;
- Participation et suivi des évaluations – formations d'écoles maternelles ;
- Aide aux équipes de circonscription pour des questions se rapportant aux maternelles.

Le lien avec les partenaires

- Notamment ceux liés à la « petite enfance ».
- Il peut seconder l'IENA dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

Contribution aux projets de l'institution

- Conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale.

Contraintes particulières :

- Grande disponibilité, le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves » ;
- Travail en équipe : circonscriptions, PEMF... ;
- Déplacement sur tout le département.

Poste vacant à :



CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES (CPDLV)

De par sa mission de conseiller technique auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, pour les langues vivantes à l'école, le conseiller pédagogique départemental (CPD) a pour fonction en lien avec l'IEN en charge de la mission :

- d'animer l'équipe départementale pour cette discipline, en l'articulant aux autres enseignements de l'école primaire
- de participer à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en la matière en liaison avec les partenaires de l'école
- de contribuer à la formation des enseignants et des différents intervenants participant à l'action éducative. Pour ce faire, les candidats devront avoir une connaissance fine des programmes en vigueur.

Missions

Actions à visée départementale

- assurer les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes, sous l'autorité de l'INA
- aider les équipes de circonscription à la mise en place et à l'organisation de l'enseignement des langues vivantes
- participer au plan de formation continue et assurer les actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier
- diffuser dans les écoles des ressources départementales et des informations
- assurer les partenariats interministériels, avec les collectivités territoriales, avec l'ESPE et CANOPE
- accompagner les éventuels assistants : contacts, accueil, aide à l'installation, démarches administratives, aide pédagogique
- gérer les enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier ;
- assurer les liaisons avec les collègues
- assurer les tâches liées à l'animation du dossier ELCO sous l'autorité de l'INA
- concevoir l'aide personnalisée nécessaire aux enseignants assurant l'ELCO- l'EILE

Compétences attendues

Titulaire d'un CAFIPEMF option « langues vivantes », le conseiller pédagogique montre :

- des capacités d'adaptation
- une bonne connaissance de son domaine d'intervention
- une expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- le sens de la communication et de la négociation
- le sens du travail en équipe
- le sens du partenariat
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse
- une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC).

Implantation du poste – Conditions particulières

L'enseignant exerce sous la responsabilité de l'IEN-A. Il est placé sous son autorité.

Il est amené à se déplacer sur l'ensemble du département.

Procédure et calendrier

Les candidats devront faire parvenir une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitæ.

Ils adresseront en parallèle une copie de leur dossier de candidature à l'I.E.N. adjoint par la voie hiérarchique.

Une commission de recrutement recevra les candidats.

Poste vacant à :
Mâcon – DSDEN Saône-et-Loire



Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé du Numérique Éducatif, le webmestre est en charge de la gestion des sites internet et de tous les aspects opérationnels en coordination avec le secrétariat général et les partenaires internes concernés : la direction des systèmes d'information, le département des ressources techniques et les services de communication.

Le webmestre aura en charge le site de la DSDEN [<http://www.ac-dijon.fr/dsden71/>] et la grappe de sites CIR pour le 1er degré, en particulier le site professionnel [<https://circo71.cir.ac-dijon.fr/>].

Le webmestre actualise et fait évoluer les sites sur le plan des contenus, de l'arborescence des menus et, d'une manière générale, pour tout ce qui concerne l'ergonomie, la facilité de navigation et les ressources technologiques utilisées.

À ce titre, il est amené agir et à partir du recueil des besoins et des objectifs des utilisateurs, de l'équipe départementale Numérique Éducatif et de la direction de la DSDEN.

Missions du Webmestre

- Appliquer et participer à la définition de la charte éditoriale académique et graphique des sites.
- Mettre à jour les contenus des sites : textes éditoriaux, documents à télécharger, liens, etc.
- Créer si besoin les documents numériques qui alimenteront les sites (audio, vidéo, photo).
- S'assurer de la validité et de la pertinence des contenus qu'il soumet pour approbation.
- Accompagner et aider les contributeurs (information, réglementation, normes).
- Veiller à une bonne ergonomie des sites en fonction des contraintes technologiques imposées et dans le respect des normes en vigueur.
- Suivre, analyser et restituer les statistiques de visite et de fréquentation des sites
- Suivre les mises à jour logicielles
- Réalisation en cas de besoin des enquêtes auprès des usagers
- Gérer les relations avec les utilisateurs du site
- Soumettre l'inventaire et la structuration des contenus au directeur de publication.

L'environnement professionnel

- Tous les services et divisions de la DSDEN dont notamment et la chargée de communication ainsi que les différentes circonscriptions du département de Saône-et-Loire.
- Les services informatiques et le webmaster du rectorat.
- Les circonscriptions du premier degré et les établissements du second degré.

Les compétences attendues

- Connaissance de la réglementation des services et sites Web (RGS, CNIL, RGI, etc.)
- Connaissance du fonctionnement des réseaux sociaux
- Connaissance des outils de gestion de contenus (CMS) tels que Wordpress et WebEdu.
- Maîtrise du langage html et connaissance des langages PHP et Javascript
- Maîtrise des techniques rédactionnelles appliquées au Web
- Maîtrise des outils multimédias et graphiques : logiciels de retouche d'images, de montage vidéo, de traitement audio, de conversion de formats.
- Sens du graphisme
- Maîtrise des principaux navigateurs du marché : Firefox, IE, etc.
- Maîtrise des principaux formats bureautiques : pdf, ods, odt, odg, odp, xls, xlsx, doc, docx, ppt, pptx, etc.
- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité d'adaptation et de proposition
- Respect du secret professionnel et de l'obligation de discrétion
- Loyauté
- Qualités relationnelles développées
- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Aptitude à animer des réunions
- Aptitude à analyser des documents pédagogiques avec les équipes des circonscriptions et en lien étroit avec la CPD Numérique Éducatif.

Poste vacant à :



CONSEILLER TECHNIQUE «RYTHMES SCOLAIRES » AUPRÈS DE L'IEN-A

Il est placé sous l'autorité du DASEN et exerce sous la responsabilité de l'IEN-A dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit à la fois dans le cadre de la politique nationale de « réforme des rythmes scolaires » et dans le cadre du programme académique.

Missions

Elles sont pédagogiques et techniques mais sont également complétées par des tâches administratives inhérentes à l'action conduite.

- Préparer et animer différentes instances de travail (GAD, groupes thématiques...)
- Représenter l'éducation nationale auprès des collectivités territoriales, associations, institutions
- Accompagner les IEN et conseillers pédagogiques dans la mise en œuvre de la réforme
- Conseiller stratégiquement et techniquement les élus et leurs collaborateurs
- Concevoir et gérer les méthodes et outils d'accompagnement de la politique menée.

La fonction requiert des compétences dans le domaine des politiques publiques, l'animation de groupes d'adultes, une réserve institutionnelle et une grande disponibilité.

Poste vacant à :



CONSEILLER TECHNIQUE CHARGÉ DE MISSION DÉPARTEMENTALE FORMATION CONTINUE

Cadre général :

Le poste est basé à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de Mâcon (cité administrative).

Sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'IENA, le conseiller technique travaille en lien direct avec le conseiller pédagogique départemental formation continue et les services administratifs de la DSDEN.

Missions :

Le conseiller technique formation continue est chargé de la gestion administrative du plan de formation continue. Il travaille notamment à la saisie des dispositifs de formation dans l'application GAIA ainsi qu'à la gestion des fiches de frais des déplacements des enseignants. Il assure une liaison régulière avec le conseiller pédagogique départemental formation continue et les services concernés de la DSDEN ainsi qu'avec les circonscriptions (dans le cadre des animations pédagogiques).

Actions à conduire :

- Saisie informatique des dispositifs, modules et sessions de formation dans l'application GAIA.
- Recueil des listes de candidatures aux animations pédagogiques de circonscription et vérifications des inscriptions via GAIA.
- Saisie des candidatures et convocation des stagiaires aux actions de formation départementales ou de circonscription. Envoi des ordres de mission aux candidats.
- Édition des listes d'émargement pour transmission aux formateurs responsables des modules de formation.
- Recueil des fiches de frais « formation continue » et saisie des déplacements dans GAIA (notamment pour les maîtres formateurs et les candidats aux formations départementales).
- Vérification des présences avant transmission aux services de la Division des Affaires Générales pour mise en paiement.
- Élaboration du budget prévisionnel de la formation continue et suivi l'évolution des dépenses.

Compétences et titres requis :

- Être enseignant du 1er degré.
- Travailler avec aisance à l'aide d'outils numériques.
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
- Être capable de travailler en équipe
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité.
- Faire preuve de capacités d'organisation
- Posséder des compétences assurées dans la communication écrite et orale.

Modalités d'affectation :

- Mission à 50 %

Contact :

IENA au 03 85 22 55 05

*Poste vacant à :
Mâcon - DSDEN de Saône-et-Loire*



Définition du poste

Le Conseiller Pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) assure, sous la responsabilité de l'IEH ASH, la mise en œuvre et le suivi de la politique départementale de l'ASH définie par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Conditions préalables à la candidature

- Être titulaire du CAFIPEMF.
- Être titulaire du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.
- Poste à temps plein ; aucun temps partiel ne sera accordé.
- Une expérience de formateur d'enseignants (maître formateur) sera fortement appréciée.

Missions

- Concevoir et mettre en œuvre le Plan Départemental de Formation de la circonscription ASH, en tenant compte des priorités académiques et départementales ;
- Intervenir en qualité de formateur dans les différentes actions de formation initiale ou continue ;
- Intervenir à tous les niveaux de la formation (1er et 2d degré) et dans tous les contextes, établissements scolaires ou établissements médico-sociaux.
- Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées, en vue de l'amélioration des conditions de scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap et soutenir la mise en œuvre des Projets Personnalisés de Scolarisation ;
- Assurer l'accompagnement des enseignants, et particulièrement des débutants en ASH, qui exercent sur des postes spécialisés en milieu ordinaire, dans le secteur médico-social et sanitaire, ou pénitentiaire ;
- Accompagner les enseignants présentant des examens professionnels (CAPA-SH, 2CA-SH)
- Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des projets des ULIS, Unités d'Enseignement, SEGPA.
- Collaborer à l'organisation, la mise en œuvre et au suivi des épreuves du Certificat de Formation Générale ;
- Assurer le suivi et la coordination de différents dossiers départementaux ;
- Participer à la coordination de réseaux départementaux (enseignants référents, coordonnateurs d'ULIS, directeurs de SEGPA, ...)
- Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes.

Connaissances et compétences attendues

- Disposer de solides connaissances du système éducatif (1er et 2d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ;
- Avoir une expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et une connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé ;
- Connaître le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés ;
- Disposer de bonnes connaissances des différents types de handicap, connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles ;
- Avoir une bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun ;
- Capacité à articuler les connaissances théoriques et les pratiques professionnelles ;
- Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte, ...), messagerie
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, échanger, coordonner ;
- Capacité à animer un groupe de travail regroupant différents partenaires, internes ou externes à l'Education nationale ;
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.

Poste vacant à :
Circonscription Mâcon ASH

FICHE DE POSTE n°25



SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ (CDOEA)

Placé sous la responsabilité de l'Inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Monsieur le DASEN, président de la CDOEA.

Profil

- Être titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI, quelle que soit l'option ;
- Avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- Avoir une connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA ;
- Avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- Avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

Missions

Auprès des familles :

- Accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant ;
- Aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental.

Auprès des équipes pédagogiques :

- Effectuer la liaison avec les équipes éducatives ;
- Aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier ;
- Élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques ;
- Accompagner les parcours individualisés des élèves.

Pour le département :

- Assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant) ;
- Organiser la C.D.O.E.A. et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre ;
- Suivre les orientations et affectations des élèves post-3ème.

Poste vacant à :



ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

Conformément au décret 2005-1752 du 30 décembre 2005, l'enseignant référent est titulaire du CAPA-SH ou du 2CA-SH. Il assure le suivi des élèves handicapés de son secteur d'intervention, défini annuellement par l'inspecteur d'académie. Il dépend de l'IEN ASH qui fait un compte-rendu annuel de l'activité des enseignants référents à l'Inspecteur d'académie.

Missions

- l'accueil et l'information des parents d'enfants handicapés, il est le relais Éducation nationale de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- l'aide aux directeurs d'école et chefs d'établissement pour la scolarisation des élèves handicapés ;
- la coordination et l'organisation des Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) ;
- le suivi de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation des élèves handicapés (PPS), projet mis en place par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) ;

L'enseignant joue également un rôle :

- de personne-ressource auprès des enseignants en collaboration avec les corps d'inspection pédagogique (analyse des difficultés rencontrées par les élèves handicapés, organisation de l'intervention des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), intégration des élèves handicapés aux activités des autres élèves) ;
- d'interlocuteur et de relais pour les différents partenaires : parents, MDPH, enseignants, directions d'écoles, institutions et associations, AVS, services d'aides et de soins, services du Conseil départemental ;
- dans sa participation aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH

Compétences attendues

- connaissance des textes, des structures et des problématiques actuelles de la scolarisation des enfants handicapés ;
- sens de l'organisation, secrétariat, maîtrise des outils bureautiques (tableur, traitement de texte, messagerie),
- sens de l'écoute et capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- discrétion, devoir absolu du respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, obligation de secret professionnel partagé ;
- expérience pédagogique, capacité à conseiller.
- Connaître le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que les différents parcours de scolarisation des élèves handicapés ;
- Disposer de bonnes connaissances des différents types de handicap, connaître les incidences pédagogiques et éducatives des différents troubles ;
- Avoir une bonne connaissance des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun ;

L'obligation de présence des parents aux réunions d'équipe de suivi de la scolarité et celle des enseignants en dehors des heures scolaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps (réunion fréquentes le midi et le soir).

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements. Les postes susceptibles d'être vacants le seront en fonction des opérations de carte scolaire et des postes laissés vacants pour cause de mutation de leur titulaire, poste premier degré ou second degré, l'information sera diffusée dès les décisions prises. Une lettre de motivation sera adressée à l'IA (avec copie à l'IEN de circonscription du candidat) sous couvert de l'IEN ASH qui fixera un entretien avec le candidat.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une commission départementale de recrutement.

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année et donne lieu à un bilan fait avec l'IEN ASH en fin d'année scolaire pour affectation à titre définitif.

Au cours de leur première année d'exercice, les personnels demeurent titulaires de leur poste précédent.

Poste vacant à :

Circonscription Autun

Collège Jorge Semprun Gueugnon

Circonscription Le Creusot

Collège Jean Moulin Montceau Les Mines

Circonscription Mâcon nord



Définition du poste

Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Directeur de la MDPH, le correspondant de scolarisation est membre de l'équipe de direction de la MDPH.

Le secteur enfant est composé d'une équipe de quatre instructeurs, un travailleur social, un responsable du secteur « enfants » et un médecin à temps partiel. L'équipe a en charge un peu plus de 3 000 dossiers à traiter par an.

Le correspondant scolarisation assure la responsabilité hiérarchique de l'équipe d'instructeurs en l'absence du responsable du secteur. La fonction nécessite des relations de travail régulières avec l'Éducation nationale.

Conditions préalables à la candidature

De préférence titulaire du Certificat d'aptitudes professionnelles pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) ou tout diplôme de l'enseignement spécialisé antérieur.

Permis B exigé.

Missions

Le correspondant scolarisation de la MDPH :

- contribue à l'instruction et à l'évaluation des demandes de compensation du handicap, en lien avec le responsable du secteur enfants ;
- participe à l'organisation des fonctions d'information en direction du public identifié pour le secteur : parents, enseignants, responsables d'établissements sociaux et médico-sociaux ;
- apporte un appui méthodologique aux instructeurs pour leur mission d'instruction des dossiers de demandes de compensation du handicap, notamment en matière de dispositifs d'inclusion scolaire ;
- assure un soutien renforcé à l'instruction des dossiers complexes ;
- participe à l'évaluation des situations de handicap examinées en équipes pluridisciplinaires, contribue à l'élaboration des propositions des plans de compensation et anime des réunions d'équipes pluridisciplinaires ;
- participe aux réunions des instances internes à la MDPH : CDAPH, réunions de service, etc. ;
- représente la MDPH auprès de diverses institutions (particulièrement Education nationale) ;
- gère les recours et rédige des courriers, notes et rapports en lien avec le secteur enfants de la MDPH.

En tant que référent de son domaine au sein de la MDPH, le correspondant de scolarisation :

- contribue à l'équipe d'encadrement de la MDPH et est associé à l'équipe de direction ;
- contrôle les notifications au titre de sa mission de référent ;
- participe et/ou organise les relations partenariales liées à cette mission ;
- participe aux réunions nationales des correspondants scolarisation organisées par la CNSA.
- collabore, dans le cadre des relations partenariales avec le Département, à la mise en œuvre des schémas départementaux concernés par les enfants en situation de handicap.

Connaissances et compétences attendues

- Solides connaissances du système éducatif (1er et 2d degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant.
- Expérience en tant qu'enseignant dans l'ASH et connaissance experte des structures et dispositifs de l'enseignement spécialisé.
- Connaissance du fonctionnement de la MDPH, des articulations avec l'Education nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, ainsi que des différents parcours de scolarisation des élèves handicapés.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.
- Aptitudes et intérêt pour le travail en équipe et en partenariat.
- Capacité d'encadrement hiérarchique.
- Capacités rédactionnelles affirmées.
- Bon sens du relationnel.
- Rigueur et capacité d'organisation.
- Connaissance des outils bureautiques.

Moyens mis à disposition :

- Formations internes
- Accès au pool de véhicules du Conseil général : des déplacements sont à réaliser régulièrement sur l'ensemble du département, et plus ponctuellement au niveau national.

Poste vacant à :
MDPH Mâcon



ENSEIGNANT COORDONNATEUR SAPAD

Le SAPAD vient en aide aux élèves momentanément éloignés de leur établissement scolaire à la suite d'une maladie ou d'un traumatisme. Chaque projet individualisé tend à répondre à deux objectifs :

- Permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages fondamentaux sous forme de scolarisation partielle, à domicile.
- Maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence.

Par convention et délégation de mission, l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) confie aux PEP71 la gestion du SAPAD.

Définition du poste :

Poste ouvert par voie de mise à disposition auprès de l'association PEP71.

- Sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, sous l'autorité fonctionnelle du président des PEP 71 et la responsabilité du directeur général de l'association des PEP 71, le coordonnateur SAPAD :
- Assure le fonctionnement, la gestion et le développement du SAPAD de Saône et Loire dans le cadre conventionnel existant et en collaboration avec les services de la DSDEN71 et de l'Académie de Dijon, le ministère de l'Agriculture, ainsi que l'ensemble des partenaires suivants : Conseil Départemental, Conseil Régional, Université de Bourgogne, MAE et MAIF.
- Informe les chefs d'établissement, les enseignants, les familles, les différents partenaires, des missions et des services rendus par le SAPAD et participe aux actions de formation éducative autant que de besoin.
- **Conditions préalables à la candidature :**
- Etre titulaire du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.
- Poste à temps plein ; aucun temps partiel ne sera accordé.

Conditions d'exercice et rémunération

- Lieu de travail : siège de l'association, 265 rue de Crissey 71530 Virey-le-Grand.
- Véhicule fourni pour les déplacements entrant dans la mission.
- Traitement de fonctionnaire selon statut et condition de mise à disposition
- Horaires de travail hebdomadaire permettant l'ouverture du service du lundi 9 heures au vendredi 17 heures, sur la base de 35 heures.
- Congés scolaires.
- Souplesse nécessaire des horaires.

Missions

- Educatives :
 - Collecter les demandes arrivant par différents canaux (médecin scolaire, hôpitaux, familles, établissements scolaires).
 - Coordonner l'élaboration d'un projet individualisé : prise de contact familles, établissement ; aide à la constitution d'une équipe pédagogique.
 - Animer le réseau des partenaires (constitution, animation, participation aux comités de pilotage).
 - Informer les chefs d'établissement du 1^{er} et 2nd degré, de l'enseignement public ou privé, d'enseignement général ou agricole, du fonctionnement, des missions, des évolutions du SAPAD.
 - Soutenir les équipes éducatives et les familles.
- Administratives
 - Gestion des appels entrants, recueil des informations nécessaires à l'instruction des dossiers.
 - Création, édition et envoi des documents administratifs nécessaires à l'instruction du dossier : projet d'aide individualisé ou avenant, courriers familles, demandes d'intervention...
 - Saisie informatique des interventions et déplacements effectués.
 - Mise à jour des tableaux de bord mis en place.
 - Rédaction de bilans annuels pour les partenaires, notamment ceux permettant de rendre compte de l'utilisation des dotations d'HSE.
 - Recherche de financements.
- Relationnelles
 - Assurer les relations avec les familles (informations, accueil...), les équipes éducatives, les différents partenaires.
 - Animer des groupes de travail ou de réflexion
 - Mettre en place les actions de soutien des personnels.

Compétences et connaissances attendues

- Etre en capacité d'analyser les besoins d'un public déterminé
- Savoir élaborer, écrire, gérer et évaluer un projet
- Mobiliser des partenaires sur un projet (partenaires éducatifs, institutionnels, financeurs)
- Maîtriser les outils informatiques (suite bureautique *a minima*, utilisation internet)
- Connaître les différents publics accueillis et notamment disposer de notions relatives :
 - A la psychologie de l'enfant et de l'adolescent
 - Au système éducatif et aux textes régissant la scolarisation des enfants malades.

Qualités attendues

- Sens de l'écoute et du dialogue
- Disponibilité et sens de l'accueil
- Adaptation et souplesse
- Rigueur dans l'organisation
- Aptitude à la communication et à la négociation avec les partenaires (enseignants, médecins, parents, instances représentatives des différents ministères, mutuelles...)
- Polyvalence
- Dynamisme
- Inventivité et créativité
- Démarche d'information et de formation
- Diplomatie et discrétion
- Adhésion aux valeurs des PEP
- Capacité à rendre compte de son activité à sa hiérarchie d'une part et à l'organisme gestionnaire d'autre part.

Poste vacant à :
SAPAD



ENSEIGNANT COORDONNATEUR EN ULIS COLLÈGE ET LP (DÉFICIENTS INTELLECTUELS)

Définition du poste

L'ULIS collège scolarise des jeunes handicapés présentant une déficience intellectuelle.

Elle vise à permettre à ces jeunes d'enclencher un parcours de formation professionnelle et d'insertion.

L'affectation du jeune est faite par l'Inspecteur d'académie à partir des données transmises par la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) dépendant de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), l'enseignant référent et les équipes pédagogiques ayant auparavant scolarisé le jeune.

L'enseignant coordonnateur de l'ULIS est un enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH ou du 2CA-SH option D.

Missions

- L'enseignant coordonnateur de cette ULIS travaille en étroite collaboration avec les enseignants du collège, sous la responsabilité fonctionnelle de son Principal, en lien direct avec l'inspection de l'éducation nationale ASH.
- Il assure la mise en œuvre et programmation des actions, l'organisation des emplois du temps avec les différents partenaires, les relations avec les établissements de formation impliqués, le suivi et les bilans trimestriels avec les intervenants.
- L'enseignant assurera les apprentissages fondamentaux en regroupant les jeunes handicapés, selon des modalités variables en fonction de leurs projets et de leurs besoins propres.
- Il procède aux aménagements de parcours pour tenir compte des évolutions des jeunes.

Les emplois du temps des élèves de l'ULIS s'inscrivent dans les horaires réglementaires du collège.

Ils sont modulés au regard de chaque projet d'élève.

L'organisation pédagogique de l'ULIS rend possible des parcours dans les classes ordinaires du collège.

L'enseignant devra :

- maîtriser la pédagogie différenciée, la mise en place des apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter),
- avoir une connaissance des dispositifs de l'enseignement spécialisé dans le cadre scolaire et hors scolaire et une connaissance des dispositifs d'insertion,
- être capable, avec l'aide de différents partenaires, de mettre en place des stages en milieu professionnel,
- avoir un esprit d'ouverture et un très bon contact relationnel pour pouvoir échanger et travailler en équipe avec les enseignants du collège,

L'IEN ASH doit être joint pour de plus amples renseignements.

Les postes susceptibles d'être vacants le seront en fonction des opérations de carte scolaire.

L'information sera diffusée dès les décisions prises.

Une lettre de motivation sera adressée à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN ASH qui fixera un entretien avec le candidat.

Les candidats seront ensuite convoqués devant une Commission départementale de recrutement.

Poste vacant à :

Collège Anne Franck Montchanin

Collège René Cassin Paray Le Monial

Collège Centre Le Creusot

Collège Jean Moulin Montceau Les Mines

Collège Jorge Semprun Gueugnon

Collège Henri Vincenot Louhans

LPO Henri Vincenot Louhans

**Définition du poste**

Le coordonnateur de la cellule AVS assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH, la coordination de la cellule AVS du département : lien avec les services départementaux, coordination et suivi de la formation des AVS.

Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN, à Macôn (circonscription ASH).

Conditions préalables à la candidature

- Être titulaire du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé)
- Poste à temps plein ; aucun temps partiel ne sera accordé.
- Le coordonnateur du réseau peut être amené à se déplacer sur tout le département pour organiser des réunions, gérer des situations difficiles, participer à une formation.
- La préparation des formations, des réunions, la présence dans les différentes instances, les rencontres avec les partenaires impliquent une grande souplesse dans l'emploi du temps.
- La durée hebdomadaire de travail est celle fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Calculés sur la base de 1607 heures annuelles, ces horaires peuvent être modulés en fonction des besoins, variables au cours de l'année scolaire.
- Des interventions peuvent avoir lieu sur le temps des vacances scolaires.

Missions

- Concevoir et mettre en œuvre le Plan de formation annuel en fonctions du cahier des charges national.
- Travailler avec les formateurs pour respecter le cahier des charges, fixer des dates, définir des lieux.
- Suivre les parcours de formation de chacun des AVS afin de contribuer aux objectifs d'attestation et de validation de compétences des personnes.
- Travailler en concertation continue avec la Division des élèves ou la cellule AVS à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en charge de la coordination administrative du réseau.
- Contribuer si nécessaire au recrutement des AVS, en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale.
- Coordonner le dispositif départemental d'accompagnement scolaire.
- Se doter des outils de gestion permettant un accès rapide aux informations.
- Répondre quotidiennement aux mails, appels téléphoniques et courriers afin d'organiser le suivi des élèves au niveau du département.
- Suivre les absences et demandes d'absence des accompagnateurs scolaires en s'assurant de la continuité du service nécessaire à la scolarisation des élèves à Besoins Éducatifs Particuliers.
- S'assurer, en lien avec les enseignants référents que le partenariat avec les différents acteurs fonctionne (enseignants, professionnels de la santé et de l'éducation, formateurs...).
- Assurer si nécessaire les médiations avec l'ensemble des partenaires (AVS, enseignants, établissements du second degré, familles).
- Établir des outils, fiches pédagogiques, supports... affinant la «culture départementale» de l'accompagnement scolaire, de la maternelle au lycée, lors d'examens ...
- Assurer le traitement et l'exploitation des enquêtes, en lien avec l'IEN ASH et les services de la DSDEN.

Connaissances et compétences attendues

- Avoir de solides connaissances des différents types de handicap, des établissements médico-sociaux et des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, du premier ou du second degré.
- Maîtriser le fonctionnement de la MDPH et les articulations avec l'Education Nationale dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005.
- Avoir de bonnes capacités à écouter, échanger, coordonner.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, de gestion des dossiers.

Poste vacant à :

**Conditions préalables à la candidature**

Conformément à la note de service n°2005-048 du 4 avril 2005 parue au BOEN n°15 du 14 avril 2005, l'enseignant est un personnel expérimenté titulaire du CAPA-SH option F ou du 2CA-SH option F.

Il pourra bénéficier d'une formation adaptée centrée sur les caractéristiques des adolescents accueillis et les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre avec eux.

Cette formation est organisée conjointement par les directions de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'enseignement scolaire, avec l'aide de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés (INS HEA à Suresnes).

Définition de la fonction et missions

Le poste est rattaché à l'IEN ASH. Le service hebdomadaire de 21 heures comprend :

- 18 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement.
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes : contacts avec les établissements d'origine et de retour, aide à l'élaboration du projet personnel d'orientation, aménagement de scolarité en temps partagé entre le CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du mineur le permet et sous réserve de l'accord du magistrat.

Dans la phase d'accueil du jeune, il procède à un bilan des acquis scolaires et professionnels de façon à envisager, avec l'aide des services d'information et d'orientation, un parcours de formation offrant de réelles chances de retour dans les dispositifs de droit commun.

Pour une bonne part d'entre eux, les jeunes accueillis en CEF ne maîtrisent que de façon parcellaire les contenus et objectifs d'enseignement de l'école primaire et se retrouvent souvent en situation d'échec dans les apprentissages.

Des pratiques pédagogiques différenciées, fondées sur l'activité de l'élève, sont nécessaires. Les outils et démarches pédagogiques, élaborées dans le cadre de la réflexion "enseigner et apprendre en classe relais" (à consulter sur le site : <http://eduscol.education.fr/>, rubrique collège), offrent des ressources pédagogiques utiles. L'intervention de l'enseignant auprès des jeunes s'inscrit dans le cadre collectif, ce qui n'exclut pas le temps de prise en charge individuelle quand la situation de l'élève le demande.

Les candidats devront solliciter un entretien préalable auprès de l'IEN ASH qui organisera une première rencontre avec l'équipe pluridisciplinaire du CEF. S'ils confirment leur candidature, elle sera examinée à l'instar de ce qui prévaut pour les établissements pénitentiaires, par une commission mixte (Éducation nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, Sauvegarde 71 gestionnaire du CEF) chargée de donner un avis à la commission administrative paritaire académique ou départementale compétente.

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale, procède à l'affectation provisoire sur le poste. Au cours de leur première année d'exercice en CEF, les personnels demeurent titulaires de leur poste précédent.

Compétences attendues

- Compétences pédagogiques et bonnes connaissances des programmes de l'école primaire et du collège.
- Capacité à travailler en équipe, dans le cadre des priorités affichées pour la circonscription.
- Initiative, autonomie.
- Aptitude à conduire des réunions.
- Bonnes capacités rédactionnelles.



ENSEIGNANT SESSAD PEP 71

Le **SESSAD** répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Conformément aux orientations du projet de service et dans le cadre de ses spécificités professionnelles, l'enseignant assure la mise en œuvre de la composante pédagogique du Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI).

Définition du poste

Professeur des Ecoles titulaire d'un CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CA
Poste ouvert par voie de mise à disposition auprès de l'association PEP71.

Poste placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD.

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, l'enseignant contribue ainsi au maintien de l'élève en milieu scolaire grâce à une démarche pédagogique individualisée favorisant les apprentissages et permettant l'étayage permanent de son statut d'élève.

Conditions préalables à la candidature :

- Etre titulaire du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé), toute option possible.
- Poste à temps plein ; aucun temps partiel ne sera accordé.

Missions

L'enseignant de SESSAD fait preuve d'une grande adaptabilité par rapport aux démarches des enseignants de la classe, notamment dans le temps consacré à l'élève, la nature des actions menées et le cadre dans lequel elles se déroulent.

Une place particulière est notamment accordée à l'acquisition de méthodes de travail dans un contexte de mise en confiance et de valorisation des réalisations.

Les apprentissages cognitifs sont développés à partir d'une évaluation diagnostique des acquisitions et des besoins de chaque élève confié au SESSAD.

Les interventions peuvent prendre des formes variées :

- Au sein même de l'école ou de la classe de l'élève, dans le cadre d'un projet établi en partenariat avec l'enseignant.
- Dans les locaux du service ou d'une salle municipale, en relation duelle ou dans le cadre d'un groupe de jeunes en co-animation avec un autre professionnel du SESSAD, (éducateur, rééducateur, psychologue) lorsque les objectifs de l'accompagnement le justifient.
- A domicile en présence de l'un ou l'autre des parents (voire des deux), pour un travail de soutien ou d'encouragement de ces derniers.

Dans tous les cas, un projet pédagogique individualisé comportant une démarche d'évaluation est mis en place en concertation avec l'enseignant de l'élève.

L'enseignant du SESSAD rédige un compte-rendu des séances qu'il conduit pour chacun des élèves accompagnés et élabore un document de synthèse destiné au dossier de l'élève.

L'enseignant du SESSAD exerce en lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du service et veille à une bonne circulation de l'information à l'adresse de ceux-ci en utilisant les supports appropriés.

Il participe aux réunions de fonctionnement du SESSAD et à toute réunion concernant son implication dans les projets des jeunes accompagnés.

Pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Individualisé et dans le cadre de son champ de compétences, l'enseignant du SESSAD initie les contacts nécessaires avec les partenaires extérieurs et participe autant que de besoin aux réunions institutionnelles avec ces partenaires.

Sujétions particulières :

- heures de réunions obligatoires indemnisées par l'association gestionnaire.

*Poste vacant à :
Antenne de Louhans*



UNITÉ D'ENSEIGNEMENT AUTISME (MATERNELLE)

Préalable

L'implantation d'une UE-TED en maternelle relève d'un dispositif expérimental soumis à un cahier des charges national et à une évaluation dans 3 ans.

Le poste est implanté dans une école maternelle du secteur de Mâcon.

Définition du poste

Se rapporter au B.O. N° 12 du 20 mars 2014 : Unités d'enseignement en maternelle (annexe 2) ainsi qu'au B.O. N° 17 du 24 avril 2014 (Mise en œuvre des plans régionaux d'action, de créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3° plan autisme.

Le dispositif est mis en place en direction des élèves d'âge préélémentaire (dans l'année civile de leur 3 ans) présentant des troubles envahissants du développement et qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie, de capacités langagières et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement.

Les élèves accueillis en UE-TED maternelle ont un profil qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation en classe ordinaire, même avec un accompagnement individuel par un A.V.S.

Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école maternelle, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant. L'enseignant est placé sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service médico-social.

Situation administrative

- Poste à temps complet. Pas de temps partiel envisageable.
- Nomination à titre définitif (si qualification requise).

Qualifications requises

Enseignant spécialisé CAPA-SH (ou diplôme antérieur), option D, ayant de bonnes connaissances du public TED et des différentes méthodes éducatives recommandées par l'HAS (ABA, TEACCH).

Missions

- Assurer la coordination pédagogique de l'Unité d'Enseignement.
- Assurer la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école maternelle dans laquelle est implantée l'Unité d'Enseignement.
- Participer aux réunions statutaires de régulation de l'école maternelle.
- Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves des modalités de fonctionnement et des ajustements de l'Unité d'Enseignement.
- Assurer la cohérence des Projets Personnalisés de scolarisation, (PPS).
- Partager avec les autres professionnels de l'Établissement Médico-social ou du service compétent, un langage et des outils de réflexion communs.
- Participer avec l'équipe de l'Établissement Médico-social ou le service compétent, aux évaluations permettant le réajustement des projets individuels.
- Inscrire son action dans le projet global de l'enfant défini par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement.
- Évaluer finement les compétences des élèves.
- Mettre en place des adaptations particulières permettant aux élèves d'accéder aux apprentissages, à la communication, à la socialisation, à l'autonomie.
- Informer les familles de l'évolution des progrès et des apprentissages scolaires de l'enfant.
- Respecter le droit au secret et à la discrétion de l'enfant et de sa famille.

Connaissances et compétences attendues

- Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
- Disposer d'une expérience pédagogique en A-SH reconnue.
- Connaître les dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.
- Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle.
- Être capable de coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève.
- Être capable de mettre en œuvre les adaptations pédagogiques adaptées et d'évaluer régulièrement les actions engagées.
- Être capable d'adaptation.
- Respecter le secret professionnel.
- Être capable d'évaluer les situations critiques et d'urgence.
- Savoir conduire un entretien.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages.
- Maîtriser les programmes du cycle 1.
- Être disponible pour des réunions hors temps scolaire.
- S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers

Poste vacant à :



FICHE DE POSTE n°35

PROFESSEUR DES ÉCOLES À L'EREA-LEA CLAUDE BROUSSE DE CHARNAY-LES-MÂCON

Définition du poste

Compte tenu des difficultés scolaires des élèves orientés en enseignement adapté, et des projets expérimentaux mis en œuvre au sein de l'établissement, la présence d'enseignants motivés disposant de connaissances précises du public spécifique des élèves d'EREA au comportement parfois difficile, s'avère indispensable.

Situation administrative

- Poste à temps plein ; aucun temps partiel ne sera accordé.
- Nomination à titre définitif si qualification requise.

Qualifications requises

- Être titulaire de l'option F du CAPA-SH (ou tout autre diplôme antérieur de l'enseignement spécialisé).
- Une expérience de formateur d'enseignants (PEMF) sera fortement appréciée.

Organisation du service

- L'horaire hebdomadaire est de 21 heures auxquelles s'ajoutent deux heures de réunion de coordination et de synthèse obligatoires.
- Le professeur des écoles exerce ses missions sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement.

Missions

- Enseignement auprès d'élèves en grande difficulté scolaire.
- Participation aux conseils de classe.
- Participation aux réunions hebdomadaires.
- Participation à la remise des bulletins.
- Participation aux réunions des parents.
- Participation au projet expérimental mené par l'ensemble de l'équipe enseignante.

L'ensemble du travail s'effectue en collaboration étroite avec les CPE.

Connaissances et compétences attendues

Au-delà d'un savoir-faire incontestable d'enseignant, un savoir-être avec ces élèves est indispensable.

- Connaissance du public : élèves en difficultés d'apprentissages sévères et persistantes, pouvant présenter des troubles du comportement et de la conduite.
- Mise en œuvre de situations pédagogiques prenant en compte l'hétérogénéité des élèves et proposant les adaptations nécessaires à l'individualisation des parcours.
- Prise de distance et de recul dans les situations d'opposition, afin d'éviter les conflits.
- Travail en cohérence avec les équipes enseignantes et éducatives.
- Positionnement dans une écoute bienveillante en maintenant la fermeté nécessaire.

Poste vacant à : EREA-LEA Claude Brousse de Charnay-les-Mâcon : 3 postes